

## Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

### Enquête préliminaire au rebasement 2005 de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa)

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 27 mai sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : [cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) fax : 01 41 17 55 41).

#### 1. Service producteur

Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité.

#### 2. Intitulé de l'enquête

Enquête préliminaire au rebasement 2005 de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricoles (Ipampa).

#### 3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête préliminaire a pour objet de préparer le rebasement 2005 de l'Ipampa. Cet indice, élaboré par l'Insee à destination d'Eurostat dans le cadre d'un gentleman's agreement, est essentiellement alimenté par l'enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (enquête dite « IPCI ») pour son volet biens et services courants. Cette enquête préliminaire doit ainsi permettre de réviser l'échantillon et les séries actuellement suivies dans le cadre de l'IPCI et actualiser les pondérations élémentaires nécessaires au calcul de l'Ipampa. La précédente opération de ce type remonte à 1996, le rebasement 2000 de l'Ipampa ayant été un rebasement léger réalisé sur la base de sources externes.

#### 4. Origine de la demande

La demande émane d'Eurostat, du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité (Scees) et des professionnels, l'IPCI permettant la transmission à Eurostat d'indices de prix, via l'Ipampa, demandés dans le cadre d'un gentleman's agreement. Ce gentleman's agreement pourrait évoluer prochainement en règlement communautaire portant sur les indices de prix agricoles.

#### 5. Principaux thèmes abordés

Cette enquête collecte des informations quantitatives sur les ventes aux exploitants agricoles d'un nombre limité de produits concernant l'alimentation animale, les engrais, les produits phytosanitaires, les semences, le petit outillage et les produits et services vétérinaires.

#### 6. Place dans le dispositif statistique

Cette enquête doit être mise en œuvre par les services déconcentrés de statistique agricole du Scees auprès des fournisseurs des exploitations agricoles.

#### 7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'enquête préliminaire doit être réalisée auprès d'un échantillon d'environ 300 entreprises d'agrofourniture aux exploitations agricoles complété par une vingtaine de cabinets vétérinaires et groupements de producteurs. Les entreprises enquêtées relèvent majoritairement du commerce de gros de céréales et d'aliments du bétail, d'engrais ou de produits phytosanitaires. Certains fabricants ayant une activité de commercialisation sont également interrogés. Les entreprises enquêtées relèvent des branches 51.2A, 51.5L, 15.7A, 85.2Z.

#### 8. Période de collecte et service faisant la collecte

L'enquête, menée par entretien, doit être réalisée en deux étapes. La première phase permettant de collecter les informations relatives aux ventes des entreprises doit se dérouler au premier semestre 2006. La seconde, menée dès l'exploitation de la première phase réalisée, doit permettre de valider le renouvellement de l'échantillon IPCI en sélectionnant les séries élémentaires effectivement suivies.

**9. Impact sur les unités enquêtées**

Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire, variable selon la taille de l'unité interrogée, peut dépasser deux heures quand plusieurs domaines sont concernés, chaque volet alimentation animale, produits phytosanitaires, engrais... donnant lieu en règle générale à l'interrogation d'un interlocuteur spécifique au sein de l'entreprise enquêtée.

**10. Comité de concertation**

Un comité de concertation composé de représentants des services concernés du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de l'alimentation et de la ruralité, de l'Insee et des professionnels concernés sera constitué afin de réviser le questionnaire de la précédente enquête.

**11. Diffusion des résultats**

Destinés à alimenter l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole, les résultats issus de l'enquête IPCI continueront d'être utilisés pour élaborer les différentes publications sur l'IPAMPA produites par l'Insee et par le Scees ainsi qu'à être retournés aux entreprises enquêtées par l'intermédiaire, en règle générale, de la diffusion des publications des services déconcentrés de statistique agricole.